

maintenir intact et le confier à une autorité infiniment plus forte, tout-à-fait indépendante de nous, c'est chose criminellement imprudente.

Et cependant des journaux de l'importance du *Globe* nous déclarent que sans les amendements proposés, " les provinces ne peuvent avoir aucune raison suffisante pour maintenir l'union fédérale."

Ces amendements, nous l'avons démontré en tant que le droit de désaveu est concerné, consistent dans le remplacement du pouvoir fédéral, de l'autorité canadienne sur les législatures, par le pouvoir impérial. Les "conférenciers" sont allés très loin dans leur invitation aux autorités britanniques d'intervenir dans la vie nationale, l'économie interne des provinces. La douzième résolution demande que, sur une adresse adoptée par les deux tiers des députés élus par le peuple, la Reine puisse abolir le Conseil législatif.

Or, le pacte fédéral permet aux législatures d'amender elles-mêmes leurs constitutions : la première section de la clause 92 le déclare expressément.

Cette disposition à introduire la main impériale dans nos affaires domestiques serait, à elle seule, suffisante pour enlever aux résolutions toute valeur sérieuse, car il est trop évident que ni l'Angleterre, ni les provinces ne peuvent songer à un pareil contre-sens politique.

Quant au Conseil législatif du Bas-Canada, M. Mercier, qui y aura bientôt la majorité, pourrait l'abolir avant douze mois, bien que le parti conservateur ait été presque sans interruption au pouvoir depuis 1867.

N'est-ce pas la meilleure preuve que la constitution se suffit à elle-même en ces matières ?

Sincèrement attachés à l'Empire, nous

tenons dans une mesure au moins égale à notre liberté d'action, que compromettraient, de toute nécessité, de fréquentes interventions de la part des autorités de *Downing Street*.

### UN SUBSIDE ADDITIONNEL EST-IL NECESSAIRE ?

La position financière des provinces a reçu l'attention des membres de la convention libérale. Ils ont été unanimes à demander une augmentation du subside fédéral. S'il était fait droit à leur projet, la Puissance aurait à payer aux provinces une somme additionnelle de \$1,457,186 annuellement. La part revenant au Bas-Canada serait de \$347,968.80.

Que le trésor fédéral soit capable de porter le fardeau nouveau dont M. Mercier et ses collègues de la convention proposent de le charger, cela ne fait pas de doute ; bien que l'augmentation suggérée représente un surcroît de dette d'environ quarante millions de piastres. La question est de savoir s'il est dans l'intérêt du pays, dans notre intérêt commun qu'une pareille politique soit adoptée.

En discutant l'état des finances du gouvernement fédéral et des provinces, il ne faut jamais perdre de vue le fait que ce sont les mêmes contribuables qui paient à l'échiquier de la Puissance et à ceux des législatures locales. L'argent versé à Ottawa vient des mêmes bourses que celui versé à Québec, à Toronto, etc.

Quand les provinces sollicitent des millions de la Puissance, c'est nous-mêmes qui sommes appelés à les fournir, c'est nous qui payons les impôts dont le produit alimente le trésor fédéral.

Les "conférenciers" demandent en ce moment un million et demi de piastres, en chiffres ronds. Si nous consentons à le donner, nous consentons à le trouver, c'est-à-dire à voir les taxes fédérales aug-